



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
16 OCTOBRE 2018**

- PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente  
M. A. CHARVET, Vice-Président  
M. R. PARTY, Secrétaire  
Mmes M. CONRAD, B. DESPLAND et C. DUBELLY HATINGUAIS  
MM. F. CAL SUAREZ, Y. HOFFMANN F. MERLON et P. MEYLAN  
M. P. BOUVIER, Maire  
M. X. BEUCHAT, Adjoint  
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mme A. BRUHIN  
M. B. SCHOPFER

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h05.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents soit par 9 oui.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Démission de M. Olivier Oberson**

**Mme la Présidente** annonce la démission de M. Oberson, Conseiller municipal, prenant effet au 20 septembre 2018, préalablement à son déménagement sur une autre commune début octobre.

**3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

**a) Finances**

**M. Bouvier** informe les membres du Conseil municipal que l'Exécutif est tenu de leur annoncer tout dépassement du budget. Il mentionne notamment les travaux complémentaires qui doivent être effectués en urgence au Nant de Couchefatte car il déborde régulièrement. Plusieurs agriculteurs s'en sont plaint car leurs champs adjacents sont inondés; ce qui non seulement ne leur permet plus une activité normale mais rend leur accès difficile.

Ce surcoût nécessaire d'environ CHF 2'000.-- provoquera donc un dépassement sur ce point précis. Afin de le compenser et ainsi rester dans le budget total, l'agrandissement de la mezzanine au local voirie-pompiers sera adapté et la Commune a renoncé aux travaux pour allonger le toit et l'abri. Les travaux ci-mentionnés sont déjà en cours.

#### **b) Repas de soutien**

##### ***Association de la Champagne en faveur du centre de formation au Burkina Faso***

**M. Bouvier** indique avoir réservé une table pour 8 personnes au nom de la Commune lors de cet événement qui aura lieu le 10 novembre prochain. Il remercie d'ores et déjà les Conseillers(ères) municipaux(ales) qui y participeront.

##### ***Rugby Club Avusy***

**M. Bouvier** souhaite également que la Commune soit représentée et attend donc les confirmations des éventuels intéressés. Après un bref tour de table, 6 places sont réservées.

#### **c) Chemin des Carrés**

**M. Beuchat** mentionne avoir organisé, sur leur demande, une séance avec les représentants des différents lotissements du chemin précité et le bureau Cera.

Les riverains ont exprimé leurs doléances quant aux nuisances induites par le trafic de transit entre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi qu'aux vitesses excessives des usagers de ce chemin.

Concernant le trafic de transit, M. Beuchat a pris bonne note des faits, mais leur a notifié qu'il était toutefois préférable, au niveau de l'ensemble des riverains de la Commune, que le transit s'effectue par le chemin des Carrés (branche basse) plutôt qu'il traverse tout le village. Il les a également rassurés en précisant que les usagers empruntant cette voirie doivent absolument respecter les limites de vitesse en vigueur.

Le relevé de vitesse effectué par Cera au printemps 2017 montre que 80% des automobilistes roulent à 30 km/h mais, compte tenu de l'étroitesse du chemin des Carrés, la perception des riverains demeure un peu différente. Le compte-rendu indique néanmoins qu'une majorité des véhicules circule à plus 20 km/h.

Il se dégage une nette volonté de mettre cette voirie en zone 20, ce qui devrait réduire le problème de la vitesse et surtout, les piétons deviendraient prioritaires. La somme relative à la réalisation de ces travaux est inscrite dans le budget 2019. Ce consensus semble satisfaire tous les délégués des copropriétés présents.

**M. Beuchat** les informe en outre que deux containers supplémentaires (PET et ALU) devraient être installés à la déchetterie, pour autant que la place soit suffisante.

#### **d) Route de Valleiry - trottoir et pose du revêtement phono absorbant**

**M. Beuchat** explique que le tronçon manquant (un peu plus loin que le 52 route de Valleiry) est lié au seul préavis défavorable de la CMNS qui rejette le projet car le mur en béton devrait être déplacé. Il rappelle que la même commission avait fait retarder les travaux du trottoir route de Bellegarde pendant plus d'un an à cause de quelques malheureux vestiges romains dans le talus. La Commune avait dû saisir alors le Président du Conseil d'État pour lever le préavis de la CMNS.

La Commune va donc négocier avec la CMNS pour faire avancer le dossier et s'en remettra sinon à l'appréciation du Conseil d'État pour lever à nouveau le refus de cette commission.

#### **e) Plan directeur communal**

**M. Beuchat** communique que la révision du PDCom avance mais ne pourra malheureusement pas être terminée en 2018.

Par ailleurs, à l'occasion de la dernière séance de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie, les graviéristes (entreprise SASSO S.A.) sont venus présenter leur

projet. Il va donc falloir en discuter sérieusement avec les commissaires afin de se positionner.

**M. Meylan** demande s'ils ont officialisé leur demande.

**M. Beuchat** indique qu'aucune requête officielle n'a été reçue pour l'instant.

**M. Bouvier** intervient et recommande aux membres du Conseil municipal de bien réfléchir. En effet, les travaux sur le plateau d'Eaumorte devraient débuter prochainement et généreront déjà un flux conséquent de camions.

**M. Beuchat** mentionne que la gravière qui va s'ouvrir à Bernex devrait pouvoir éviter d'en avoir une à Chancy.

**Mme Conrad** demande quels seraient les avantages.

**M. Beuchat** lui répond qu'ils sont directement financiers d'une part, et qu'indirectement SASSO S.A. pourrait contribuer à divers aménagements sur la Commune (enfouissement de ligne électrique aérienne, création de cheminements piétonniers, participation au réaménagement du secteur du Longet) d'autre part.

**M. Meylan** demande à ce que la Commune se positionne rapidement dès qu'une demande officielle lui sera parvenue. En effet, il semblerait que les graviéristes soient repartis avec un sentiment positif, ce qui ne relève en réalité que d'une pure politesse. Il ne souhaite pas qu'une rumeur d'une éventuelle décision favorable circule à mauvais escient.

#### **f) Réaménagement du Longet - parcelle Gallay**

**M. Beuchat** a demandé des compléments d'information au bureau d'ingénieurs Urbaplan. Il lui semble important que cette parcelle, sise en zone agricole, puisse être destinée à plusieurs usages. Le projet inclut différentes idées comme créer une gouille, insérer ce lieu dans un réseau de promenades ... La variante actuellement privilégiée serait de garder uniquement l'ancienne forge et que tout le reste soit détruit. Ce hangar deviendrait un couvert pouvant servir pour différentes manifestations (concert, ...). Il a demandé un chiffrage plus précis afin de pouvoir le donner au Conseil municipal début décembre.

#### **g) Kiosque**

**M. Beuchat** indique que le kiosque a cessé ses activités pour l'hiver. S'il était compliqué d'ouvrir quotidiennement car les chiffres ne permettent pas d'engager quelqu'un, les gérants sont toutefois contents du monde reçu après la pause estivale, ce qui les a mis en confiance quant à l'évolution du kiosque. Cela a également nécessité un choix, Madame a dû quitter son travail externe. C'est donc une nouvelle donne, la Commune souhaite aller de l'avant dans ce projet et lancer les études dès l'an prochain.

#### **h) Ancien presbytère**

**M. Beuchat** rappelle qu'il avait été acquis il y a 4 ans afin d'éviter que les propriétaires ne le démolissent au profit d'un immeuble de logements. Depuis, il a été intégré au patrimoine financier et est loué par la Ciguë (logement étudiants).

Une des idées émergeant serait d'y regrouper tous les locaux dévolus aux jeunes. Au vu des finances communales qui s'améliorent grâce à la péréquation financière intercommunale, il serait maintenant envisageable de basculer ce bâtiment dans le patrimoine administratif. Un premier amortissement pourrait être prévu en 2019. Si le Conseil municipal valide ce projet, une délibération devra être votée en début d'année.

Dans cette optique, le futur kiosque en dur serait donc uniquement dédié à son activité actuelle, puisque la maison pourrait devenir accessible à toutes nos associations.

**Mme Giannattasio** passe la présidence et demande quelle est l'ampleur des travaux prévus pour la réhabilitation de cette bâtisse.

**M. Beuchat** devra effectivement étudier quels sont les travaux indispensables à l'usage de ce bâtiment.

**Mme Giannattasio** reprend la présidence.

**M. Hugon** relève qu'à l'époque de l'acquisition, il n'y avait pas autant d'émulation entre les jeunes et les moins jeunes. C'est probablement maintenant le bon moment pour développer cette notion de maison de quartier. Il souhaite qu'une séance soit rapidement fixée avec la commission des affaires sociales, sports et loisirs afin de pouvoir synthétiser les idées y relatives. Il précise en outre qu'il va rencontrer la FASE pour avoir les notions de départ puisqu'ils ont l'habitude de ce type d'activités et propose qu'un membre de ladite commission se joigne à lui.

#### **i) Salle communale**

**M. Beuchat** annonce que, dans le cadre de l'assainissement de ce bâtiment, les vitrages côté Jura seront changés en décembre. Il se trouve que la société qui va se charger de ces travaux pourrait déjà isoler la toiture de la véranda cette année, pour autant que la Commune le confirme de suite. Evidemment ceci n'était pas prévu cette année, **M. Beuchat** demande donc l'autorisation de s'engager aujourd'hui auprès de l'entreprise, sachant qu'il y aura un dépassement sur ce point précis mais que cela reste dans le budget global.

Le Conseil municipal se prononce favorablement à cette proposition, à l'unanimité, soit par 9 oui. Il est pris acte de cette décision.

**M. Meylan** s'inquiète de l'assainissement du carnotzet. Il relativise l'importance des travaux proposés dans cette pièce unique pour lesquels il n'y a pas forcément d'urgence. Il signale que ce projet relève plus de la commission des bâtiments et travaux que de celle de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie, déjà en charge de plusieurs projets significatifs.

#### **j) Projet d'assainissement du groupe scolaire**

**M. Beuchat** avise les Conseillers municipaux que ce projet est conséquent et urgent. Il fera d'ailleurs l'objet d'une délibération relative aux frais d'honoraires et aux autres coûts à engager. En outre, il stipule qu'afin d'éviter les nuisances sonores pendant les heures scolaires, ces travaux devront peut-être être répartis sur 2 ans.

#### **k) Chemins pédestres - escalier au bord du Rhône**

**M. Beuchat** signale avoir eu une séance avec de **M. Meylan** et M. Heer, responsable Projets d'investissement et environnement aux SIG, au sujet de l'escalier en bois (en contrebas du barrage) installé par la Protection civile.

Afin de ne pas devoir démonter l'escalier permettant l'accès au bord du Rhône, soit pour se promener, soit pour la sauvegarde des rives du fleuve, il est convenu que la Commune s'engage à l'entretenir, les SIG ne jouissant que d'une mise à disposition de la parcelle communale concernée. En outre et pour compléter cette mise en conformité avec les normes de sécurité, une barrière serait installée afin d'éviter les chutes dans le Rhône. Ces aménagements feront l'objet d'une seule et unique APA, même si l'entretien du chemin et la pose de la barrière seront à la charge des SIG.

#### **l) Noctambus**

**M. Hugon** indique que des modérateurs travaillent sur ces lignes et sont présents dans chaque bus afin d'éviter d'éventuels dérapages. Aucun problème n'est relevé dans ceux desservant Chancy.

#### **m) Fête annuelle du GIAP**

**M. Hugon** communique qu'en 2019, cette fête sera organisée conjointement par les communes d'Avully, Avusy et Chancy. Elle aura lieu au Centre Communal d'Athenaz le vendredi 7 juin et un transport sera organisé pour les enfants fréquentant le parascolaire de Chancy (aller uniquement puisque les parents viendront les chercher).

## n) Courrier et signature

Suite à la rédaction d'un courrier par la commission des affaires sociales, sports et loisirs et de la problématique soulevée quant à sa signature, **M. Hugon** s'est renseigné auprès du Service de surveillance des communes sur la possibilité pour les commissaires de signer un courrier émis par la Mairie. En relation avec un budget ou à toute autre occasion, la commission peut auditionner ou écrire aux associations et/ou groupements pour obtenir de plus amples informations et peut le faire sans que l'Exécutif n'intervienne.

Toutefois, l'attribution ou le retrait d'un mandat à une association / groupement ne peut être cosigné, cette décision relève exclusivement de l'Exécutif.

**Mme Giannattasio** passe la présidence et indique souhaiter vivement que l'information contenue dans le courrier dont il question ne soit pas dénaturée, et surtout soit communiquée par écrit à la personne concernée.

Après une longue discussion, il est entendu que ce courrier sera finalement signé par **M. Hugon**.

**Mme Giannattasio** reprend la présidence.

Compte tenu des propos échangés, **M. Bouvier** intervient et souligne l'importance du travail en équipe, où il faut compter avec les qualités et défauts de chacun(e), afin d'optimiser le développement de la Commune. Une bonne communication entre les différents partenaires reste indispensable à la réussite d'un travail en commun.

## 4. PROJET DE BUDGET 2019

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. Bouvier**.

**M. Bouvier** remercie tout particulièrement Mme Spencer pour le travail important effectué dans le cadre de l'élaboration du budget.

Il précise encore avec plaisir que toutes les demandes de chaque commission ont pu être intégrées dans le budget 2019.

Il suggère de renvoyer le projet de budget 2019 en commission des finances pour l'examen détaillé de tous les éléments.

**Mme la Présidente** demande aux Conseillers(ères) municipaux(ales) de se prononcer par un vote sur le renvoi du sujet en commission des finances.

Ce renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 9 oui.

La date de cette séance est d'ores et déjà fixée au jeudi 18 octobre 2018.

## 5. PROJET DE DÉLIBÉRATION

### a) Proposition relative à la dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

**M. Cal Suarez** demande des précisions sur la raison de la dissolution de cette commission.

**M. Bouvier** lui donne les explications demandées, essentiellement basées sur la lettre reçue par la commune de Bernex. En résumé, aucune assemblée n'a été tenue à l'exception d'une par année et ce centre de soins n'existe plus. Seuls les locaux restent et sont actuellement partagés entre l'Hospice général et l'Imad.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

## 6. NOMINATION DES PRÉSIDENTS(ES) ET VICE-PRÉSIDENTS(ES) DES LOCAUX DE VOTE POUR 2019

Mme la Présidente soumet la liste pour les 10 février, 19 mai, 20 octobre, 10 et 24 novembre 2019, à savoir :

Présidente	:	Mme Valérie Froelicher
Suppléante de la Présidente	:	Mme Alison Bruhin
Vice-Présidente	:	Mme Valérie Moron
Suppléante de la Vice-Présidente	:	Mme Sarah Terraneo

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

Il est pris acte de ces nominations.

## 7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### *Carnotzet*

M. Party signale que les escaliers menant au carnotzet sont très sombres et suggère la pose d'un portail pour plus de sécurité.

M. Beuchat répond qu'il s'agit d'un souci d'éclairage qui n'existera plus lorsque la nouvelle place sera finalisée et de ce fait l'installation d'un portail n'est pas envisagée.

### *Salle communale*

Mme Dubelly-Hatinguais remarque que l'état de la salle laisse franchement à désirer.

M. Bouvier en prend note et indique que dans l'immédiat une main courante devra dorénavant être signée à chaque passage. Il réfléchira également à d'autres solutions.

M. Cal Suarez se renseigne au sujet de la cuisinière abîmée.

M. Bouvier l'informe que cet appareil étant encore sous garantie, il sera réparé / changé.

### *Souper de la Commune*

M. Bouvier communique que le souper annuel de la commune aura lieu le 22 novembre prochain à la salle communale, la Commune pouvant juste profiter des lieux entre la fin des travaux extérieurs et le début des rénovations intérieures.

Mme la Présidente lève la séance à 21h50.

  
La Présidente du Conseil municipal  
Isabelle Giannattasio

  
Le Secrétaire du Conseil municipal  
Raphaël Party

  
La Secrétaire  
Joëlle Noverraz